

CHIFFRES DES RETOURS FORCÉS

JANVIER - DECEMBRE 2015

12 000

JANVIER - DECEMBRE 2016

76 525

JANVIER - MAI 2017

3 400

En raison de la fluidité des mouvements de population et de l'existence de multiples points d'entrée non officiels, il n'est pas exclu qu'il puisse y avoir des mouvements irréguliers, de sorte qu'un individu soit arrêté et renvoyé à la frontière avant de retourner au Cameroun à nouveau. Le chiffre global est donc indicatif du nombre total de personnes reprises à la frontière mais ne reflète pas nécessairement le nombre exact de réfugiés refoulés.

APPROCHE DU HCR

L'approche actuelle du HCR est de gérer les relations avec le gouvernement afin d'éviter un durcissement et éviter tout impact négatif sur les réfugiés. Face à ces développements, le HCR au Cameroun et au Nigéria ont pris des initiatives pour lancer les consultations tripartites, telles que la récente mission conjointe du HCR Nigéria et du gouvernement.

RESPECT DES ENGAGEMENTS

L'engagement pris par le Cameroun au niveau national doit être maintenu au niveau local pour s'assurer que tous les retours restent volontaires. Le HCR a mené des activités de plaidoyer aux niveaux régional, national et international.

COMITÉS MIXTES DE PROTECTION

Les réfugiés vivant hors du camp et qui avaient été préenregistrés par le HCR et les comités mixtes de protection en novembre 2016 dans les trois districts de Mogode, Makary et Kousseri n'ont été ni harcelés ni reconduits à la frontière. Le HCR et les comités mixtes de protection ont mené une mission conjointe à cette période et ont préenregistré 21 886 réfugiés dans ces zones.

CHIFFRES DES RETOURS SPONTANÉS

ZONES DE RETOUR



AVRIL 2017

1 754

MAI 2017

10 448

Au 31 Mai 2017, **12 202** réfugiés nigériens sont retournés spontanément. Aucun retour spontané n'a été enregistré en dehors de ces deux périodes. Les principales zones de retour en plus de Banki sont Pulka, Mubi et Bama.

MESSAGES CLÉS

1 CONTEXTE SECURITAIRE

Le HCR reconnaît les défis sécuritaires auxquels est confronté le Cameroun et est prêt à aider les autorités à développer des mécanismes améliorés de screening, de détermination de statut et de mécanismes d'enregistrement pour ceux qui ont besoin de protection à travers la création de centres de transit dans certaines localités

1

2 ENGAGEMENTS ET OBLIGATIONS

Les expulsions sont contraires aux obligations régionales et internationales du Cameroun dans le domaine de la protection des réfugiés et à l'accord tripartite signé le 2 mars 2016 par le Cameroun, le Nigéria et le HCR.

2

3 RETOURS SPONTANÉS

Le HCR n'a pas pris part aux retours spontanés car il n'a pas encore été établi que les zones de retour soient effectivement sécurisées. La Commission Tripartite elle est la seule entité autorisée à poser les bases du rapatriement volontaire.

3

SENSIBILISATIONS

Le HCR et ses partenaires continuent de sensibiliser les réfugiés du camp de Minawao aux risques potentiels d'un retour prématuré et d'attendre le démarrage des travaux de la Commission Tripartite. Selon la partie nigérienne, la première réunion pourrait être organisée dans la première quinzaine du mois de juin 2017.

ZONES DE RETOUR

Malgré les informations qui circulent selon lesquelles les conditions sont retournées à la normale, des rapports indiquent qu'un bon nombre de retournés spontanés se retrouvent dans des camps de personnes déplacées internes au Nigeria en attendant de continuer vers leurs zones d'origine, et d'autres sont revenus au Cameroun.

RAISONS DES RETOURS SPONTANÉS

Les réfugiés retournent de leur propre gré et par leurs propres moyens. Les informations qui parviennent au HCR Cameroun indiquent que les réfugiés ont été amenés à croire que les conditions sont retournées à la normale dans leurs zones d'origine et qu'ils pouvaient reprendre en toute sécurité les activités économiques et donc prennent des dispositions pour rentrer avant les pluies pour pouvoir cultiver.

CHRONOLOGIE DES ÉVÉNEMENTS RELATIFS AUX RETOURS FORCÉS

